



Le 29 septembre 2009

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES 'VAL DE NORGE'
Séance du 28 septembre 2009

Date de convocation
21 septembre 2009
Date d'affichage
21 septembre 2009

Nombre de
Conseillers en
exercice : 43
Présents : 28
Votants : 34
Pouvoirs : 06

L'an deux mil neuf, le vingt huit septembre à vingt heures trente,
Le Conseil de communauté de communes « Val de Norge », s'est réuni à la Salle des Fêtes de Ruffey-les-Echirey, Sous la présidence de Ludovic ROCHETTE,

Présents

Asnières-les-Dijon : Patricia Gourmand, Philippe Antoine, Robert Fourneaux, Josiane Maillard, Laurence Lenoir,
Bellefond :
Bretigny : Edith Jourot, Bernard Cadiou, Didier Maingault,
Brognon : Ludovic Rochette, Michel Guillemot,
Clénay : Elisabeth Stoltz, Jean-Claude Sobole,
Flacey : Patrice Demaison, Didier Bornot, Marie Jannel, Yves Tanter,
Norges-la-Ville : Claude Carré, Maurice Chebion,
Orgeux : Jean-Pierre Opplert, Marie-Claire Couqueberg,
Ruffey-les Echirey : Michel Blanc, René De Mol, Christiane Ragno, Pierre Poillotte,
Saint-Julien : Michel Lenoir, Jean-François Delneste, Alain Delettre, Françoise Van Roy,

Absents excusés

Michel Dorey (Procuration à Ludovic Rochette), Jean Boramé, Jean-Marc Cholley, Marianne Honnart-Thomas, Philippe Meunier, Didier Aubert (Procuration à Bernard Cadiou), Jean Du Parc, Josiane Roy (Procuration à Elisabeth Stoltz), Emmanuel Clochet (Procuration à Maurice Chebion), Michel Derepas (Procuration à Claude Carré), Marie-Christine Delahaye-Cavin, Marie-France Thomas, Isabelle Guérin (Procuration à Christiane Ragno)

Secrétaire

Marie-Hélène Vuillemot

Début de la séance à 20 h 30

Avant de commencer la séance, le Président excuse l'ensemble des Elus Communautaires de la Commune de Bellefond absents ce soir. Le Conseil de Communauté de Communes approuve le procès-verbal de la séance du 29 juin 2009. L'ordre du jour préalablement établi est légèrement modifié par l'intervention de Jean-Pierre OPPLERT, en début de séance, qui fait le point pour l'Ecole de Musique.

ECOLE de MUSIQUE – Horaires des Professeurs 2009 – 2010 – Délibération n°44

A la demande du Président, Jean-Pierre OPPLERT fait le point sur les nouvelles inscriptions pour l'année scolaire 2009 – 2010. Il présente les professeurs et les horaires de ceux-ci. Très peu de changement pour cette année. Le temps de travail s'effectuera sur 30 semaines.

Vu les inscriptions 2009 – 2010 à l'Ecole de Musique Intercommunale des Pays de la Norge, il y a lieu de modifier, si nécessaire, les contrats en cours sur la durée hebdomadaire de travail des professeurs à savoir :

Professeurs	Horaires hebdomadaires 2008 - 2009	Nouveaux horaires hebdomadaires 2009 - 2010
Les assistants d'enseignement artistique		
AMIOT Violette	3.25	-
PIANETTI Julien	-	3.50
DURUPT Olivier	18.75	22.00
FRIGIOLINI Annick	24.00	25.00
VARNENOT Florian	1.25	0.75
MARTENOT Alexandra	5.00	3.00
PATRICOT Patrice	2.25	3.00
GERY Norbert Vincent	-	8.00
TOTAL	54.50	65.25
Les assistants spécialisés d'enseignement artistique		
DISSERT Hélène	5.00	5.00
HALLER Noémie	2.50	2.50
TOTAL	7.50	7.50
Les professeurs en activité accessoire		
GILLET Anne	8.75	5.08
THIBOULT Anne Sophie	10.00	-
TOTAL	18.75	5.08
TOTAL GLOBAL	80.75	77.83

Pour l'année en cours et les années suivantes, en fonction des nouvelles inscriptions ou d'annulation d'inscriptions, les professeurs qui ont moins de 10 heures de travail par semaine pourront voir leurs heures modulées d'une heure en plus ou en moins par semaine. Les professeurs qui ont plus de 10 heures de travail pourront voir leurs heures modulées de deux heures en plus ou en moins par semaine.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** les modifications d'horaires et de contrats pour les professeurs de musique,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2009,
- **AUTORISE** le Président à signer les contrats et/ou arrêtés correspondants.

ECOLE DE MUSIQUE – Intervention Dumiste – Délibération n°45

Jean-Pierre OPPLERT fait le point sur les interventions du dumiste pour l'année 2009 – 2010.

Vu la délibération n° 29 du 26 juin 2006 créant le poste de dumiste (professeur avec un Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant),

Vu les objectifs des projets d'école et les objectifs d'enseignement mis en œuvre depuis l'année 2006, et pour en assurer la continuité en 2009 – 2010,

A la demande des Communes et des Directeurs d'Ecole soit :

- 60 séances à Asnières-les-Dijon (4 classes)
- 75 séances à St-Julien (5 classes)
- 60 séances à Ruffey-les-Echirey (4 classes)
- 45 séances à Varois-et-Chaignot (3 classes)
- 36 séances à Clénay (3 classes)

Soit un total de 276 séances pour l'année 2009 – 2010. Il est également prévu un complément de 5 heures par école, d'heures de répétitions et de concerts pour le projet de fin d'année, soit un total de 25 heures.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** d'établir un nouveau contrat à Madame Noémie HALLER du 1^{er} octobre 2009 au 30 juillet 2010 pour 276 séances d'une heure par séance et du complément de 25 heures de projet annuel. Noémie HALLER sera rémunérée en tant qu'assistant spécialisé d'enseignement artistique non titulaire, IB 343, IM 324.

- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2009.
- **AUTORISE** le Président à signer l'arrêté correspondant.

AFFAIRES GENERALES

Contrat AmbitionS Côte-d'Or – Délibération n°37

Le Président fait la présentation des contrats « AmbitionS Côte-d'Or » aux membres du Conseil Communautaire, en partenariat avec le Conseil Général. (Présentation complète en annexe et distribuée à chaque élu communautaire).

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ADOpte** le principe des contrats « AmbitionS Côte-d'Or »,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Président souhaite qu'une liste de projets d'investissements intercommunaux soit établie pour le 15 décembre.

Exonération TEOM 2010 – Délibération n°38

Le Président fait un tour de table pour connaître si d'autres propriétés différentes de celle de 2009 doivent être exonérées de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il précise que chaque année une délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre. Pas de changement pour l'année 2010.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'exonérer de la taxe des ordures ménagères, à compter du 1^{er} janvier 2010 et pour une durée d'un an, les propriétés suivantes :

- La Société SODIPLEC – Aire d'Autoroute A 31 à Brognon qui fait assurer par un prestataire la collecte et le ramassage de ses ordures ménagères,
- La Société AUTOGRILL – Aire d'Autoroute A 31 à Brognon qui fait assurer par un prestataire la collecte et le ramassage de ses ordures ménagères,
- Les COMPAGNONS d'EMMAÛS, Route de Langres à Norges-la-Ville qui assurent eux-mêmes la collecte et le ramassage de leurs ordures ménagères,
- La Scierie BOYER, Chemin de Crispin à Saint-Julien, usine désaffectée.

Mise en place d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité – Délibération n°51

Le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire du courrier de l'APF (Association des Paralysés de France). Il s'agit de mettre en place une Commission Intercommunale d'Accessibilité. Le Président rappelle que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit l'instauration de cette commission pour l'intercommunalité de 5 000 habitants et plus lorsque celle-ci détient la compétence transport ou aménagement de l'espace. De nombreuses associations du territoire de la CDC sont concernées.

Amortissement – Délibération n°39

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la nécessité d'annuler la délibération n°55 du 29 septembre 2008. Une délibération a déjà été prise le 27 mars 2006 pour les fonds de concours et amortissement, toujours en vigueur.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à la majorité 33 VOIX POUR, 1 ABSTENTION,**

- **DECIDE** de maintenir la délibération du 27 mars 2006, dans sa totalité,
- **DECIDE** d'annuler la délibération n°55 du 29 septembre 2008, dans sa totalité,
- **AUTORISE** le Président à passer les écritures correspondantes auprès de la Trésorerie DIJON-BANLIEUE

ENFANCE JEUNESSE

RGP – CLSH SAINT-JULIEN : Fonds de concours escalier – Délibération n°40

Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le dossier concernant les travaux de construction de l'escalier extérieur donnant accès à la salle informatique du Groupe Scolaire. Ces réalisations donnent droit à un fonds de concours. Le montant total des travaux s'élève à 17 760.57 € HT. Le point financier sera fait dès la fin des travaux. Le fonds de concours sera calculé au vue des factures acquittées et présentées.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2005 accordant le fonds de concours, ce projet donne droit à un fonds de concours à hauteur de 15 % du montant pris en compte pour le fonds de concours. Le montant de la subvention du Conseil Général s'élève à 35 %.

Vu les crédits inscrits en investissement au BP 2009,

Le conseil communautaire, Après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** d'attribuer le fond de concours demandé par la commune de SAINT-JULIEN,
- **AUTORISE** le Président à effectuer le versement et les écritures correspondantes.

RGP – CLSH SAINT-JULIEN : Achat de mobilier – Délibération n°41

Le Président fait le point sur les travaux au RGP – CLSH à Saint-Julien. Les délais sont respectés. Afin d'aménager celui-ci en mobilier scolaire, plusieurs prestataires ont été consultés. Après étude des différents dossiers par le Bureau Communautaire du 21 septembre 2009, le Président présente au Conseil Communautaire le devis retenu par SMC Bureau, 30 rue Louis Pasteur à CHEVIGNY-ST-SAUVEUR pour un montant de 5 721.51 € TTC.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** le devis de SMC Bureau pour un montant de 5 721.51 € TTC.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2009,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants.

Projet mini-crèches – Lancement Etude – Délibération n°42

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire de l'intérêt de plusieurs associations souhaitant l'installation de mini-crèches sur le secteur de la Communauté de Communes. Ces structures peuvent accueillir de 9 à 12 enfants. En partenariat avec la ORVITIS, un appartement pourrait être loué et mis à disposition d'une association, qui assurerait les frais de fonctionnement de la structure. Le projet pourrait se faire sur Asnières. Il est nécessaire d'avoir un rez-de-chaussée jardin d'au moins 100 m², (Critères PMI). Après une discussion entre élus communautaires, le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de lancer une étude de faisabilité pour ce projet de création de mini crèches à implanter sur le territoire de la Communauté de Communes. L'intérêt d'un appartement en location n'engage pas de gros investissements et il est toujours possible de rendre l'appartement au cas où l'Association ne pourrait assurer complètement le fonctionnement de la structure.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de lancer une étude pour la création de mini-crèches,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants à cette étude.

Régularisation ADMR – 2008 – Délibération n°43

Le Président rappelle aux Elus Communautaires le règlement des déficits 2006 et 2007 intervenus au cours de l'année 2008 pour les frais de fonctionnement des RGP – CLSH concernant l'ADMR. Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le compte annuel de l'année 2008 des structures Petite Enfance situées sur la Communauté de Communes. La régularisation du solde déficitaire s'élève à 8 464.95 €. Un acompte de 40 000 € a déjà été versé. Contrairement aux années passées, le versement ADMR pour l'année 2009 s'effectue mensuellement.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de régulariser le montant total de 8 464.95 €,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2009,
- **AUTORISE** le Président à passer les écritures correspondantes.

DELEGATION de SERVICE PUBLIC ADMR – UFCV – Délibération n°46 (Avenants en annexe)

Le Président rappelle que les conventions de mandat UFCV et ADMR signées pour 3 ans (2007 – 2009) arrivent à terme, au 31 décembre 2009. Il fait part aux Elus Communautaires de la nécessité de maintenir le service public jusqu'à la fin de la période scolaire pour ces deux prestataires. Il précise que l'ADMR communiquera des informations plus précises sur la continuité de sa gestion suite au Conseil d'Administration qui a lieu à la mi-octobre.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**,

- **D'ACCEPTER** l'avenant à la convention de partenariat de l'UFCV pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 août 2010, pour la mise à disposition et le financement des Centres de Loisirs,
- **D'ACCEPTER** l'avenant à la convention de l'ADMR pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 02 juillet 2010, pour la mise à disposition et le financement des Restaurants Garderies Périscolaires,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les avenants UFCV et ADMR et d'en régler les frais correspondants.

ECONOMIE

Zone des Nouratons

Le Président fait le point sur la vente des lots pour la Zone des Nouratons. Le lot n° 4 qui restait disponible, est retenu par la Société AC2M. Le Président signe les ventes définitives de 10 lots le 12 octobre. Les Elus Communautaires entament une discussion suite à la réunion du SCOT du 24 septembre. Des règles strictes vont s'appliquer quant à l'implantation des ZA. Le DOG (Document d'Orientations Générales) sera envoyé à toutes les communes. Ce dossier est consultable sur le site du Grand Dijon. Le débat se poursuit et le Président propose d'organiser un Conseil Communautaire spécial pour les élus afin de faire le point sur le DOG et de partager toutes les infos concernant le dossier du SCOT. Le Président précise que la réglementation du DOG serait applicable à partir du 1^{er} juillet 2010.

Nouveaux Locaux – Délibération n° 49

A la suite d'un courrier de la Préfecture, le Président demande aux Elus Communautaires de prendre un délibération qui regroupe les projets de travaux pour la 1^{ère} Tranche et les demandes d'aides financières, à savoir :

- L'ouverture et pose de 3 fenêtres en double vitrage PVC avec volets roulants,
- La modification du sas d'entrée avec raccords au sol et de faux plafond, volet roulant et raccords de plinthes,
- Les fourniture et pose de radiateurs au réseau existant,
- Les fourniture et pose de toile de verre, peinture acrylique pour une surface de 178 m²,
- La mise en peinture des menuiseries pour 26 m².

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** le principe de l'opération de rénovation des futurs locaux de la CDC,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement,
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Général,
- **SOLLICITE** l'aide parlementaire,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2009 pour la rénovation concernant la 1^{ère} Tranche,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

ENVIRONNEMENT

Chemins de Randonnée – Inscription PDIPR – Demande Aide financière – Délibération n° 47

A la demande du Président, Patrice DEMAISON fait le point sur le dossier des Chemins de Randonnées. Toutes les Communes ont pris les délibérations correspondantes. Le dossier sera déposé au Conseil Général. Les dépenses afférentes à ce dossier seront réparties sur 2009 et 2010. La formation pour le balisage prévue en 2009, débutera au printemps 2010.

Vu la législation relative au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (P.D.I.P.R),

Vu l'intérêt touristique que peut présenter la randonnée pour le développement local,

Vu les plans cadastraux joints présentant les tracés complets de l'itinéraire des communes de la Communauté de Communes « Val de Norge »,

Vu les délibérations prises par les 10 communes membres de la communauté de communes concernant l'autorisation de circulation non motorisée (pédestre, équestre et cycliste) sur les chemins relevant de l'autorité de celles-ci et désignés comme suit :

- | | |
|-----------------------------|---|
| • Asnières-les-Dijon : | Les Pas d'Asnières |
| • Bellefond : | Circuit de la Croix Blanche |
| • Brétigny : | De Roz en Varennes |
| • Brognon et Saint-Julien : | De Saint-Julien à Brognon, par Margueron et la Prairie |
| • Clénay : | De Clénay à Saint-Julien en passant par la Fontaine aux Lions et la Tuillerie |
| • Flacey : | Les Coteaux de la Flacière |
| • Norges La Ville : | Couleurs de Norges |
| • Orgeux : | Des rives de la Norge au Noyer Bâtard |
| • Ruffey-les-Echirey : | Ruffey les Echirey par le Basmont |

Vu l'engagement des communes à assurer l'entretien de ces chemins,

Vu les autorisations de passages conclues avec les propriétaires,

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **SOLLICITE** l'inscription des tronçons susmentionnés au P.D.I.P.R.,
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Général pour la réalisation des équipements de sécurité à prévoir pour le printemps 2010,

- **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants à ce dossier.

Tri Sélectif – Lancement du Marché – Délibération n°48

A la demande du Président, Patrice DEMAISON informe les Elus Communautaires de la nécessité de lancer un appel d'offres ouvert à la concurrence pour le ramassage du Tri Sélectif, pour être en conformité avec la loi. Ce marché s'effectuera pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013. Le principe est de garder les 3 caissettes et de ne rien modifier pour les administrés. Il pourrait être envisagé de caler le marché du Tri sélectif sur celui des Ordures Ménagères. S'il est nécessaire, un avenant à la convention annuelle 2009 avec le SMOM sera pris lors d'un prochain Conseil Communautaire. Robert FOURNEAUX souhaite visiter le centre de traitement des déchets à Dijon.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **DECIDE** de lancer le marché de services pour la collecte Tri Sélectif,
- **CHARGE** le Président de préparer le dossier de marché de services,
- **DECIDE** de lancer la procédure de consultation des entreprises en mode d'appel d'offres ouvert dans deux journaux : BOAMP et JOCE et par la plate forme e-Bourgogne,
- **DESIGNE** le Président comme personne responsable du marché concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché à venir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Eclairage public – Délégation du Bureau Communautaire

Le Président sollicite les membres du Conseil Communautaire pour l'ajout d'un dossier à l'ordre du jour établi pour ce Conseil Communautaire. Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire, le dossier concernant l'éclairage public. Il est proposé au Conseil Communautaire de donner délégation aux membres du Bureau Communautaire afin de finaliser au mieux ce dossier.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** de donner délégation aux membres du Bureau Communautaire,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents correspondants.

Il sera envoyé à chaque membre du BC, les propositions reçues pour ce dossier.

Fin de la Séance à 22 h 30

**PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 30 NOVEMBRE 2009
(Lieu à définir)**